



Fiche d'information

Illustration : Claude Thivierge

Habitat du poisson

Le Québec est riche d'une faune aquatique diversifiée grâce à ses nombreux lacs, milieux humides et cours d'eau, y compris le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent, l'un des plus grands au monde. La protection des habitats fauniques est un enjeu majeur de la conservation dans une perspective de développement durable. **S'il n'y a pas d'habitat, il ne peut pas y avoir de faune.**

Les milieux fréquentés par le poisson se trouvent partout au Québec, qu'ils soient utilisés de façon périodique, transitoire ou régulière par les espèces. Ces milieux possèdent des caractéristiques qui leur sont propres; les perturbations à l'intérieur, ou à proximité de ceux-ci, peuvent avoir des effets considérables sur leur qualité et, conséquemment, sur le maintien de la biodiversité indigène.

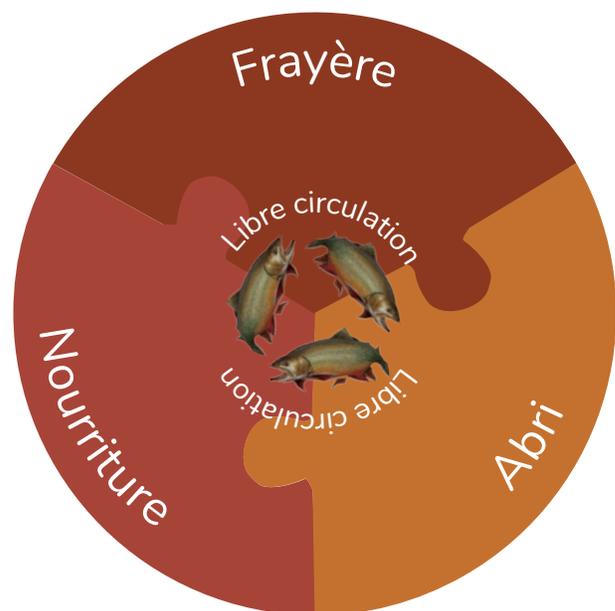
Les trois composantes essentielles de l'habitat du poisson sont la frayère, la nourriture et l'abri. Le poisson doit être en mesure de circuler librement entre les composantes de son habitat pour accomplir son cycle vital. Ces composantes incluent les milieux utilisés pour migrer, pour se reproduire, pour se protéger, pour s'alimenter, etc.

Pour la plupart des espèces, la montaison, la fraie, l'incubation et l'alevinage peuvent avoir lieu à des périodes et à des endroits différents au cours de l'année. C'est notamment le cas de l'alose savoureuse.

Le cas de l'alose savoureuse

L'[alose savoureuse](#) utilise différents habitats au cours de son existence. Les adultes passent la majorité de leur vie en milieu marin, là où ils s'alimentent jusqu'au moment où ils sont prêts à migrer vers les sites de reproduction. Au printemps, l'alose savoureuse remonte le Saint-Laurent pour atteindre les sites de fraie en rivière. Les œufs sont généralement libérés dans des tronçons larges de rivière, en aval de zones de fort courant qui les disperseront. L'incubation dure environ deux semaines. Les jeunes passeront leur premier été en eau douce, tandis que les adultes retourneront en mer après la fraie.

Habitat



Définition légale de l'habitat

L'habitat du poisson bénéficie d'une protection légale en vertu du Règlement sur les habitats fauniques. Pour être protégé, l'habitat doit posséder les caractéristiques ou les conditions suivantes :

- Le poisson doit fréquenter l'habitat à un moment ou à un autre de son cycle vital. Cette fréquentation peut être de courte durée.
- Lorsqu'il est question du territoire aquatique situé dans le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, l'habitat doit être inclus dans un plan élaboré par le ministre. Les autres habitats pouvant être considérés comme l'habitat du poisson n'ont pas à faire l'objet d'un tel plan.
- Les lacs, marais, marécages et cours d'eau sont délimités par la limite du littoral.
- L'habitat du poisson doit se trouver sur les terres du domaine de l'État, communément nommées les terres publiques.

Définition d'un poisson

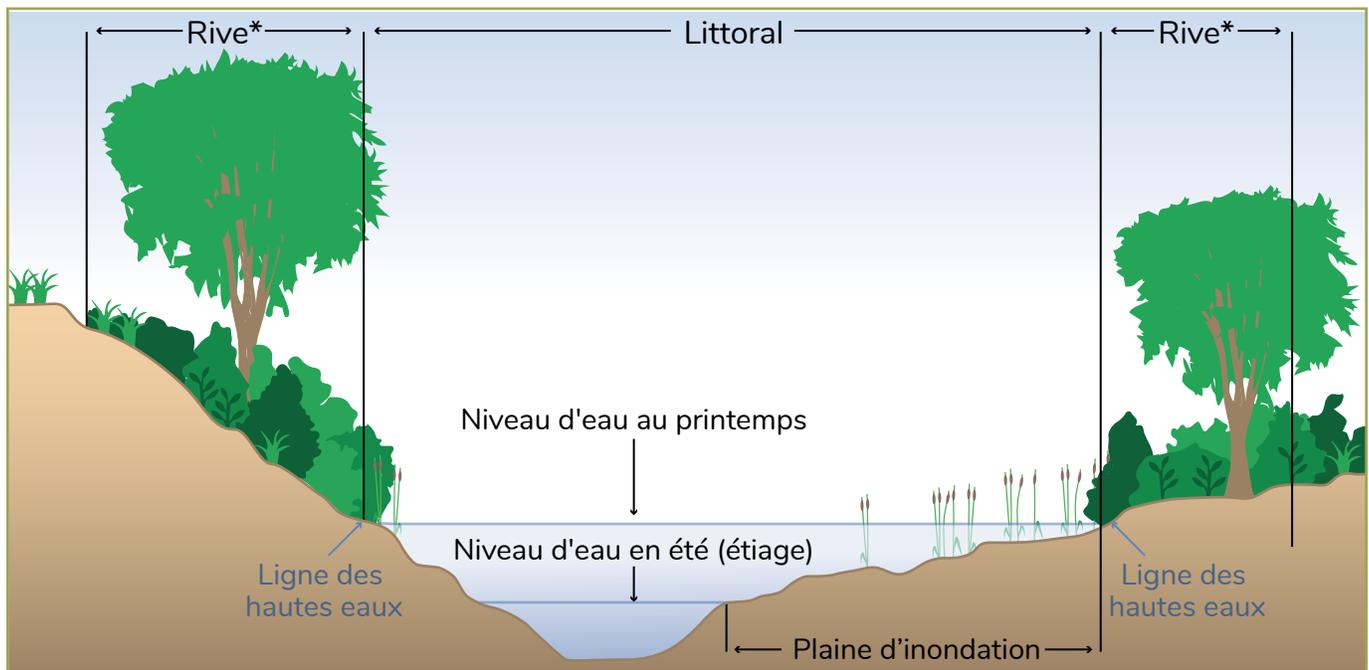
Il faut savoir qu'au sens de la loi, un « poisson » est défini comme suit :

- tout poisson, incluant ses œufs et les produits sexuels d'un tel poisson;
- tout mollusque;
- tout crustacé aquatique.

Par exemple : une écrevisse, une moule bleue, les larves d'éperlan sont considérées comme des « poissons » au sens de la loi.

Les pieds au sec dans l'habitat du poisson!

Au printemps, l'eau inonde temporairement la partie supérieure du littoral du plan d'eau. Cette zone inondable fait partie de l'habitat du poisson. La limite de cette zone, correspondant à la limite du littoral, est déterminée par le niveau le plus haut atteint par l'eau selon une cote de récurrence de deux ans. En d'autres mots, il y a une chance sur deux que ce niveau soit atteint chaque année.



* La rive est définie dans le [Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles](#)

ATTENTION

Aucune activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du poisson ne peut s'effectuer dans cet habitat sans avoir obtenu les autorisations requises. Informez-vous auprès de la [Direction de la gestion de la faune de votre région](#) avant d'effectuer une activité ou d'entreprendre des travaux susceptibles de modifier ce type d'habitat.

Contribuer au maintien de l'habitat du poisson



Certaines activités pratiquées dans l'habitat du poisson peuvent sembler anodines, mais sont néanmoins susceptibles de causer des dommages importants. En voici quelques exemples :

- Détruire accidentellement une frayère – dans un lac, un cours d'eau ou le fleuve – peut avoir des conséquences majeures sur l'abondance de poissons, et donc sur les activités de pêche, surtout si le nombre de frayères y est limité.
- Utiliser un véhicule tout-terrain ou un autre véhicule motorisé sur le littoral d'un plan d'eau peut entraîner la destruction de la végétation qui s'y trouve. Cette végétation est une composante cruciale de la chaîne alimentaire de toutes les espèces de l'habitat, en servant de source primaire de nourriture ainsi que d'abri aux proies et aux jeunes poissons.
- Déplacer des roches dans un ruisseau afin d'aménager un petit bassin à même le cours d'eau peut avoir de graves conséquences sur la capacité de reproduction de certaines espèces. Un tel bassin peut empêcher le poisson de remonter le cours d'eau pour frayer ou d'atteindre les sites viables en période chaude.



Vous prévoyez pratiquer une activité dans l'habitat du poisson? Une bonne planification, l'utilisation de méthodes appropriées et le respect de la réglementation peuvent réduire les conséquences néfastes sur l'habitat du poisson.

Voici des pratiques à adopter :

- Assurez-vous d'avoir obtenu les autorisations nécessaires avant d'effectuer une activité ou d'entreprendre des travaux susceptibles de modifier l'habitat du poisson;
- Utilisez les chemins et les traverses de cours d'eau appropriés lors de vos randonnées ou de vos promenades en véhicule tout-terrain;
- [Nettoyez systématiquement vos embarcations et équipements nautiques](#) dans le but d'éviter la propagation d'une espèce aquatique envahissante d'un lac ou d'un cours d'eau à un autre;
- Évitez de perturber le tracé du cours d'eau naturel pour permettre au poisson de circuler librement entre les différents endroits qui constituent son habitat;
- Prévenez toute émission de contaminants dans l'eau, par exemple, en gardant vos réservoirs d'huile à moteur ou d'essence loin des cours d'eau tout en évitant les déversements;
- Signalez les situations préoccupantes telles que les cas de mortalité de masse dans l'habitat du poisson à la [Direction de la gestion de la faune de votre région](#);
- Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de tout geste allant à l'encontre de la faune ou de ses habitats, rapportez-le à un agent de protection de la faune en communiquant avec [SOS Braconnage – Urgence faune sauvage](#).

À consulter

- [Autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat faunique](#)
- [Règlement sur les habitats fauniques](#)

Pour plus d'information, consultez [Québec.ca/habitatsfauniques](http://Quebec.ca/habitatsfauniques).

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 